

## CNC Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

### Public/ Prérequis

- Professionnels délégués à la tutelle au sein d'associations tutélaires ou préposés d'établissement
- Personnes en reconversion professionnelle
  
- Etre titulaire d'un diplôme enregistré au RNCP au niveau 5 (BTS, DUT, DEUG, etc.) au moins,
- ou d'un diplôme européen équivalent
- ou expérience d'au moins trois ans dans un emploi exigeant un diplôme ou titre de niveau 5. (anciennement III) (c.f. fiche de poste de la Convention collective applicable)

### Modalités d'organisation

**Durée** : 300 heures formation + 350 heures stage  
**Lieu** : Arifts Rezé

**Dates** : 27 mai 2024 au 24 avril 2025  
**Coût** : 4725€ coût pédagogique + 150 € frais admission

### Objectifs de formation

- Se préparer à l'obtention du certificat national de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs C.N.C
- Acquérir et approfondir les compétences nécessaires à l'exercice des mesures judiciaires de protection des majeurs et maîtriser les fondements de l'intervention sociale en protection des majeurs

### Contenu

<b>DF1 – Juridique</b>	<b>84 heures</b>
DF 1.1 : Droits et procédures	
DF 1.2 : Le champs médico-social	
<b>DF2 – Gestion</b>	<b>78 heures</b>
DF 2.1 : Gestion administrative et budgétaire	
DF 2.2 : Gestion fiscale et patrimoniale	
<b>DF3 – Protection de la personne</b>	<b>72 heures</b>
DF 3.1 : Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance	
DF 3.2 : Relation, intervention et aide à la personne	
<b>DF4 – Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs</b>	<b>66 heures</b>
DF 4.1 : Les contours de l'intervention et ses limites	
DF 4.2 : Les relations avec le juge et l'autorité judiciaire	
DF 4.3 : Déontologie et analyse des pratiques	

### Méthodes mobilisées

- Apports théoriques et méthodologiques appliqués aux situations professionnelles dans une logique de formation pour adultes.
- Les représentations, questions et pratiques des professionnels mises au travail, à travers l'étude de situations professionnelles.
- Dynamique de l'alternance, la théorie s'appuyant sur l'expérience professionnelle de chacun et l'analyse de la pratique, en articulation avec les institutions.

## Méthodes mobilisées (suite)

- L'organisation par blocs de compétences, favorise la construction identitaire par métier et le sentiment d'appartenance à un champ professionnel. Elle permet l'accès à un parcours partiel
- 300 heures d'enseignements théoriques, de travaux pratiques, d'analyse de la pratique sous réserve des dispenses et allègements accordés au candidat en fonction de son parcours.
- Un stage pratique de 350 heures (10 semaines consécutives au cours de la formation) sauf pour ceux qui justifient d'une expérience professionnelle de 6 mois dans le cadre d'une activité tutélaire. Il est réalisé auprès d'une personne physique ou d'un service, inscrit sur les listes départementales pour l'exercice des mesures correspondantes à la formation engagée.

## Modalités d'évaluation

DOMAINES FORMATION	MODULES	MODALITES DE CERTIFICATION
<b>DF1 Juridique</b>	1.1 : Droits et procédures	Epreuve écrite : Contrôle de connaissances sur table - Durée : 3h
	1.2 : Le champ médico-social	Élaboration d'une note technique (6 à 7 pages) sur 1 institution du champ médico-social
<b>DF2 Gestion</b>	2.1 : Gestion administrative et budgétaire	Epreuve écrite - Durée 1h 30 par module
	2.2 : Gestion fiscale et patrimoniale	
<b>DF3 Protection de la personne</b>	3.1 : Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance Certification : psychopathologie, maladie mentale - déficit intellectuel - les addictions	Écrit de 3 à 5 pages.
	3.2 : Relation intervention et aide à la personne	Dossier Intervention et aide à la personne - Étude et analyse d'une situation proposée par le centre de formation - Travail écrit de 4 à 6 pages.
<b>DF4 Le mandataire judiciaire</b>	4.1 : Les contours de l'intervention et ses limites Communication professionnelle ; partenariat, travail d'équipe, réseau, ressources	Élaboration d'un écrit (5 à 6 pages) à partir d'une situation professionnelle ou de stage, choisie par le candidat.
	4.2 : Les relations avec le juge et l'autorité judiciaire	Production d'1 écrit professionnel à partir d'un sujet proposé par le centre de formation.
	4.3 : Déontologie et analyse des pratiques	Production d'un écrit de 4 à 5 pages, qui fait état de la construction d'une réflexion éthique, à partir d'une situation professionnelle ou de stage choisi par le candidat.
	<b>Jury soutenance</b>	Soutenance orale : Entretien d'une durée de 25 mn, le candidat prendra appui sur ses travaux écrits du DF4.

## Intervenant(e)(s)

- Un formateur référent ayant une connaissance du groupe et de l'évolution des apprentissages.
- Une équipe pédagogique composée de juristes, de spécialistes du champ de l'activité tutélaire, de médecins, de psychologues...

## Financements

Eligible au CPF, employeur, OPCO, personnel, Transition Pro, Pôle Emploi

## Contact

Assistante formation : Céline Poirier

T : 02 40 75 80 08 – [fq-mjpm@arifts.fr](mailto:fq-mjpm@arifts.fr)

**Dates des réunions d'information communiquées sur le site internet : [www.arifts.fr](http://www.arifts.fr)**

**Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social**

SIRET : 509 618 500 00011 N° Déclaration d'activités 52490254749 auprès du Préfet des Pays de la Loire  
Site angevin – 6, rue Georges Morel – 49045 ANGERS CEDEX - 02 41 48 20 22 [accueil.sitenangevin@arifts.fr](mailto:accueil.sitenangevin@arifts.fr)  
Site nantais – 10, rue Marion Cahour – 44400 REZE - 02 40 75 69 94 [accueil.sitenantais@arifts.fr](mailto:accueil.sitenantais@arifts.fr) – [www.arifts.fr](http://www.arifts.fr)